

Collectif de Soutien aux jeunes

Mineurs Isolés Etrangers



Comité Jeunes Majeurs  
comitejeunemajeur@gmail.com

## Alerte sur le projet de suppression des moyens de subsistance aux jeunes isolés étrangers par le Conseil Départemental du Loiret

Le Conseil Général du Loiret veut procéder à des restrictions budgétaires et fait un seul choix : la baisse des prestations et allocations sociales. Sa justification pour cela, la baisse conséquente des dotations de l'Etat aux dépens des Conseils Généraux. Aucune autre alternative que de réduire là où le soutien de la collectivité territoriale est pourtant essentiel : celui des populations les plus fragiles, les plus vulnérables.

Pour masquer cette politique anti sociale et anti jeunes, le Conseil Général votait en avril 2014 la suppression des Accueils Provisoires Jeunes Majeurs (APJM), en faveur de l'Allocation Jeune Insertion Loiret (AJIL), déclinée en AJIHL pour les jeunes en situation de handicap. C'est ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le Conseil Général n'accueille plus aucun jeune de 18 à 21 ans. Les jeunes français retournent dans leurs familles maltraitantes et les jeunes isolés étrangers sont abandonnés dans les hôtels. Ils doivent se débrouiller seuls, n'ayant plus d'accompagnement, ni de revenus, à part l'AJIL...pour certains.

A sa création, le Conseil Général n'avait mis en avant que le côté positif de l'AJIL qui devait venir en aide à des jeunes français ou étrangers qui « présentent un projet de vie réaliste inscrit dans un processus d'insertion et qui s'engagent de manière sérieuse et assidue dans une scolarité, une formation ou un véritable projet d'insertion professionnelle ». Mais concrètement cette allocation, conditionnée au fait d'être en situation régulière, est très difficile à obtenir pour les jeunes étrangers, en attente de réponse pour leur régularisation par la Préfecture. Bien souvent, ils perçoivent l'allocation pendant un laps de temps très court, deux à trois mois, guère plus. Quant aux jeunes français, ils « disparaissent dans la nature » à leurs 18 ans et ne savent sans doute même pas qu'ils peuvent prétendre à une telle aide.

Après l'obtention d'un premier diplôme, l'AJIL s'arrête. Alors que la préparation d'un premier diplôme ne fait même pas partie des critères d'obtention. Et ceux qui attendent leurs papiers et poursuivent les études (ne pouvant pas travailler), se retrouvent sans aucun revenu. Le lycée, c'est la chance d'étudier mais ce sont aussi des dépenses obligatoires : tenues professionnelles, matériel scolaire, cahiers, calculatrices stylos...comment feront ils s'ils ne peuvent être un minimum aidés ?

Les conditions d'attribution actuelles de l'AJIL sont très dures, ce qui n'a certainement pas dû épuiser la totalité du budget qui a été voté pour son fonctionnement. **Mais le Conseil Départemental veut aller plus loin ! Il persiste dans l'ignominie en voulant rajouter un nouveau critère : l'obligation de présence sur le territoire français depuis 5 ans ! Voter cela c'est écarter tous les jeunes étrangers de ce dispositif de manière aveugle et injuste.**

**Ce projet est à notre sens totalement discriminatoire.** Il exclut d'emblée la quasi-totalité des jeunes isolés étrangers qui ont besoin d'un minimum de moyens de subsistance.

On aurait pu croire qu'avec un changement de président, le Conseil Général du Loiret comprendrait que cette politique de précarisation de la jeunesse est catastrophique pour leur bien être et leur insertion. Qu'en étouffant cette jeunesse éprouvée mais courageuse, travailleuse, reconnue par le corps enseignant et professionnel, il pratique de manière injuste et inhumaine. Puisque ce n'est pas le cas, il faut lui faire entendre raison. Le Président de Conseil Départemental, à qui l'Etat a donné la délégation de la protection de la jeunesse, doit nous entendre.

Il faut manifester avec les jeunes devant le Conseil Départemental !  
**Venez les soutenir, ils seront là, et auront besoin de nous tous.**

**Le mercredi 14 octobre 2015, à 14H**  
**Rue Eugène Vignat. Orléans.**

**pour réclamer le rétablissement d'une aide appropriée pour tous ces jeunes.**